

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 OCTOBRE 2020**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 octobre 2020

**Etaients présents** : MM. ROY Sylvain, BIALDYGA Christelle, ANSQUIN Daniel, MATHYS Georges, LAMBERT Edith, PONTOIS Xavier, FRESNE Roland, VERDET Christophe, THOMAS Yves, MASTIN Philippe, HERFAUT Jean-Louis, LEQUETTE Eric, CHOPIN Daniel.

**Etaients absentes excusées** : Mme GROSSEMY Marie-Claude et Mme FOURNIER Ingrid.

**Procurations de vote** :

<i>MANDANT</i>	<i>MANDATAIRE</i>
GROSSEMY Marie-Claude	VERDET Christophe

**Secrétaire de séance** : PONTOIS Xavier

Ouverture de la séance à 18h40.

Monsieur le Maire ouvre la séance par une minute de silence en hommage à Samuel Paty, l'enseignant assassiné le 16 octobre dernier dans les Yvelines.

Puis il expose et informe le conseil des dernières actualités communales.

**Réflexion sur les manifestations de fin d'année (gouter des aînés, arbre de Noël des enfants)**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'en raison de l'épidémie de coronavirus, les manifestations de fin d'année sont annulées.

La cérémonie du 11 novembre aura lieu en comité restreint avec un dépôt de gerbe.

Pour les fêtes de Noël, il propose que la distribution des colis aux aînés et cadeaux aux enfants se fasse en présence du Père-Noël en porte à porte et en calèche.

Il propose d'offrir aux enfants de 0 à 10 ans un chèque-cadeau de 15 € à valoir dans le magasin Joué-club et pour les 11-17 ans le pass'jeune 2021 d'une valeur de 10 € pour les familles et 30 € pour la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'organisation proposée.

**Budget : décisions modificatives**

Monsieur l'adjoint aux finances expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
023	Virement à la section d'investissement		3458.00
6238	Divers		16765.09
66111	Intérêts réglés à l'échéance		605.69
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	20828.78	
<b>TOTAL :</b>		<b>20 828.78</b>	<b>20 828.78</b>

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
165	Dépôts et cautionnements reçus		500.00
2152 - 11	Installations de voirie		2760.00
2183 - 10	Matériel de bureau et informatique		198.00
021	Virement de la section de fonctionnement	3458.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>3 458.00</b>	<b>3 458.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>24 286.78</b>	<b>24 286.78</b>

Le conseil municipal autorise les différentes modifications.

### Renouvellement du Pass Jeunes pour 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place du dispositif « Pass'Jeunes » à destination des jeunes âgés de 11 à 17 ans en signant une convention avec la ville d'Arras et propose son renouvellement pour l'année 2021.

Il permet d'accéder de manière simplifiée à des activités de loisirs, sportives et culturelles au tarif préférentiel de 10 € ou 25 € avec la carte de transport (+ 5 € en cas de ré-édition du Pass'Jeune suite à une perte ou un vol).

Pour la commune, le coût sera de 30 € pour les activités de loisirs, sportives et culturelles et 45€ avec la carte transport.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte le renouvellement de la convention avec la ville d'Arras.

### Création d'un conseil municipal des Jeunes (CMJ)

Monsieur le Maire propose la création d'un conseil municipal des jeunes avec attribution d'un budget annuel et précise que les modalités de fonctionnement du CMJ seront à déterminer par les jeunes, avec l'aval des élus, avant sa mise en place.

Le conseil accepte la proposition et décide d'attribuer un budget de 400 €.

### Désignation d'un représentant du conseil municipal à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Pour faire suite au Conseil d'installation du Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine d'Arras en date du 13 juillet dernier et conformément à l'article 1609 nonies C – IV du Code Général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges consécutifs aux transferts de compétences (CLECT) doit être créée entre notre Etablissement Public de Coopération Intercommunale et ses communes membres.

La CLECT a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI. Son travail contribue ainsi à assurer l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières. Cette commission, composée de membres des conseils municipaux des communes membres, a été créée par délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet dernier.

Le Conseil Communautaire a ainsi fixé la composition de la CLECT à 47 membres, dont un représentant de la commune et deux représentants pour la ville d'Arras.

Monsieur le Maire propose de **désigner Monsieur Daniel CHOPIN**, comme représentant de la commune à cette CLECT.

Accepté à l'unanimité.

## Bail de location de terre

Monsieur le Maire informe l'assemblée des baux de location de terre de la commune ainsi que ceux du CCAS.

## Questions diverses

- Le projet d'extension du cimetière communal est à l'ordre du jour de la Communauté urbaine d'Arras pour 2021.
- Monsieur Georges MATHYS expose les différents devis concernant les achats et travaux :
  - chauffage de la salle de Javelot
  - Four et lave-vaisselle pour la cantine

Monsieur Christophe VERDET informe l'assemblée des devis concernant les travaux de rénovation de toiture de la salle des fêtes et des écoles.

Dans le cadre du plan de relance national, un dossier sera transmis à la Communauté urbaine d'Arras afin d'obtenir une éventuelle subvention à hauteur de 80 % des travaux.

- Monsieur Roland FRESNE propose de revoir le règlement de la salle polyvalente et d'établir un plan de rangement des tables et chaises
- Le projet de la maison médicale est exposé au conseil. Il est toujours en cours d'étude d'opportunité.

Clôture de la séance à 21h00.

Le Maire,  
Sylvain ROY

